

Un premier cas de dengue détecté en Provence-Alpes-Côte d'Azur

26.8.2026 - | ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un premier cas autochtone de dengue a été détecté à Marseille (12e). Il s'agit du premier cas confirmé dans notre région cette année. Des mesures immédiates sont mises en œuvre pour limiter les risques de propagation.

On parle de cas autochtone quand une personne a contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes. Pour rappel, la dengue se transmet de personne à personne par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique (moustique tigre présent en métropole) infecté par le virus de la dengue.

Des actions de terrain pour stopper la propagation du virus

À la suite de la déclaration à l'ARS de ce premier cas confirmé de dengue, des mesures de gestion ont été immédiatement engagées afin de limiter tout risque de propagation du virus.

Des opérations de démoustication sont réalisées par l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID), sur la voie publique ainsi que dans les jardins privés situés à proximité des lieux d'exposition fréquentés par la personne concernée. L'objectif est d'éliminer rapidement les moustiques susceptibles de transmettre le virus ainsi que les gîtes larvaires.

En complément, les équipes de l'ARS et de Santé publique France, soutenus par la Ville de Marseille, vont mener des investigations sur le terrain, notamment en réalisant du porte-à-porte dans les quartiers concernés. Ces visites permettent d'identifier d'éventuels cas secondaires dans le voisinage, de sensibiliser les habitants et de transmettre les recommandations pour éviter les piqûres de moustiques et empêcher leur prolifération.

Ces interventions sont complétées par une sensibilisation renforcée des professionnels de santé menée par l'ARS et Santé publique France. Les établissements de santé, les médecins libéraux, les laboratoires d'analyses médicales et les pharmacies du secteur sont mobilisés afin de renforcer la vigilance, faciliter le diagnostic des personnes présentant des symptômes évocateurs de dengue et rappeler les mesures de protection contre les piqûres de moustiques.

Les professionnels de santé, au cœur du dispositif de lutte

La détection de ce premier cas illustre le rôle essentiel des professionnels de santé dans la lutte contre la dengue, le chikungunya ou le zika. En identifiant rapidement les patients présentant des symptômes évocateurs, en prescrivant les examens biologiques adaptés et en signalant sans délai les cas confirmés à l'ARS, ils permettent le déclenchement immédiat des mesures de lutte antivectorielle et des investigations épidémiologiques.

L'ARS Paca appelle l'ensemble des médecins de la région à maintenir un haut niveau de vigilance devant toute suspicion de dengue, y compris chez des patients n'ayant pas voyagé. La rapidité du diagnostic et du signalement conditionne l'efficacité des mesures mises en œuvre pour protéger la population et prévenir l'apparition de nouveaux cas.

Chacun, en modifiant son comportement, peut se protéger et protéger ses proches en limitant la circulation du virus dans la région.

1. Se protéger des piqûres de moustiques

Il est conseillé de/d' :

- appliquer un répulsif cutané, particulièrement le matin et en fin de journée ;
- installer des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées ;
- porter des vêtements couvrants et amples.

Les bracelets anti-insectes, huiles essentielles, appareils sonores à ultrasons, rubans, papiers et autocollants gluants, dont l'efficacité n'a pas été démontrée, ne sont pas recommandés.

1. Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs (et notamment après avoir fréquenté une zone ou un quartier où circulent les virus) : forte fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, fatigue, maux de tête, éruption cutanée.

En cas de symptômes, la protection contre les piqûres de moustiques est primordiale. En effet, un malade peut transmettre le virus aux moustiques jusqu'au 7^{ème} jour après le début des symptômes (même en cas de disparition de ceux-ci).

1. Limiter ses déplacements en cas de symptômes

Durant cette période de 7 jours, une piqûre peut transmettre au moustique le virus présent dans le sang et contribuer à la diffusion de la maladie dans de nouvelles zones. Pour éviter la propagation du virus et protéger votre entourage, il est donc recommandé de limiter ses déplacements pendant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes.

1. Eviter la prolifération des moustiques

Supprimer les eaux stagnantes dans lesquelles les moustiques pondent et se développent :

- vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (mobiliers de jardin, bâches...), au moins une fois par semaine ;
- ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (jouets des enfants, seaux,

arrosoirs) ;

- fermer hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau.

<https://www.paca.ars.sante.fr/un-premier-cas-de-dengue-detecte-en-provence-alpes-cote-dazur>